



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-085

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-02-10-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal antenne Vierzon (4 pages)	Page 3
75-2026-01-29-00008 - Décision du 29 janvier 2026???? portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (3 pages)	Page 8
75-2026-01-29-00007 - Décision du 29 janvier 2026 portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris - opérations relevant du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (3 pages)	Page 12

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-02-10-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
antenne Vierzon

**Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France
et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de Vierzon

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de Monsieur Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Madame Véronique BARBEREAU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de l'antenne de Vierzon,

ainsi qu'à :

Monsieur Benoît MAILLOCHON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Madame Estelle BELLOUKOUKOU, Messieurs Jean-Pierre BAERT et Anthony CORMIER, inspecteurs des Finances publiques, adjoints au responsable de l'antenne,

en charge pour le compte de la DRFiP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 1er-2ème
- SIE Paris 8ème ELYSEES

- SIE Paris 8ème MADELEINE
- SIE Paris 17ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 60 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après par leurs noms, prénoms et grade à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BOULC'H Alexandre	Contrôleur	10 000 €
CARTERET Céline	Contrôleur	10 000 €
CHAPRON Emilie	Contractuel (B)	10 000 €
COTTE Christelle	Contrôleur	10 000 €
DAVID Mélanie	Contractuel (B)	10 000 €
LAO Thomas	Contractuel (B)	10 000 €
LE ROH Magali	Contractuel (B)	10 000 €
ORIEUX Baptiste	Contrôleur	10 000 €
PIERRAT Stanley	Contrôleur	10 000 €
POUZERATTE Maryline	Contrôleur	10 000 €
WOITIEZ Sabrina	Contrôleur	10 000 €
CHERRIER Steve	Agent administratif	2 000 €
MAZON Samuel	Agent administratif	2 000 €
SOUBIEUX Nicolas	Agent administratif	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après par leurs noms, prénoms et grade à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
--------------------------	-------	---------------------------------------

BLANCHARD Patricia	Contrôleur	10 000 €
CABRIT Ludovic	Contrôleur	10 000 €
DIOUF Mouhamadou	Contrôleur	10 000 €
GONTHIER Romain	Contrôleur	10 000 €
HAMOLINNE Laure	Contrôleur	10 000 €
HOUNKPONOU Max	Contrôleur	10 000 €
JOUBERT Julien	Contractuel (B)	10 000 €
MEYER Joëlle	Contrôleur	10 000 €
PHILIPPON Valentine	Contrôleur	10 000 €
PONTET Damien	Contrôleur	10 000 €
PRISQUE Christel	Contrôleur	10 000 €
SIMON-MARTIN Stéphanie	Contractuel (B)	10 000 €

BAERT Sandra	Contractuel (C)	2 000 €
RETORE Amélie	Contractuel (C)	2 000 €
SIMON Séverine	Contractuel (C)	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté s'applique à compter du 16 février 2026 ;

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île-de-France.

A Paris, le 10/02/2026

Le Directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-01-29-00008

Décision du 29 janvier 2026

portant délégation de signature (centre de
gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du
directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris - opérations ne
relevant pas du périmètre du pôle pilotage et
ressources de la direction régionale des finances
publiques d'Île-de-France et de Paris)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 Rue de Réaumur
75002 PARIS**

Décision du 29 janvier 2026

portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations ne relevant pas du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

Le Directeur du pôle gestion publique État de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, M. Didier PIERRON, Administrateur de l'État,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2023 portant nomination de M. Didier PIERRON, administrateur de l'État dans l'emploi de chef du pôle gestion publique État à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu les conventions de délégations de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,

M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,

Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,

Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques

M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,

M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,

Mme Nathalie CHANTRY, contrôleuse principale des Finances publiques,

M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,

Mme Chimène FIDELIN, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,

Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des Finances publiques,

M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,

Mme Magali JAILLET, contrôleuse des Finances publiques,

M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,

Mme Corine LEMOYNE, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,

M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,

Mme Natacha NUBRET, contrôleuse des Finances publiques,

Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,

M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,

M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,

M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,

M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,

M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,

M. Tahar BEN MABROUK, apprenti,

Mme Stéphanie POTTEZ, contrôleuse des Finances publiques.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris Préfecture de Paris.

A Paris, le 29/01/2026

Le Directeur du Pôle Gestion Publique de l'État
de la direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

Signé

Didier PIERRON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-01-29-00007

Décision du 29 janvier 2026 portant délégation
de signature (centre de gestion financière bloc 3
placé sous l'autorité du directeur régional des
finances publiques d'Île-de-France et de Paris -
opérations relevant du périmètre du pôle
pilote et ressources de la direction régionale
des finances publiques d'Île-de-France et de
Paris)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 Rue de Réaumur
75002 PARIS**

Décision du 29 janvier 2026

**portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité
du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris – opérations
relevant du périmètre du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des
finances publiques d'Île-de-France et de Paris)**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, Mme Anne TALON, Administratrice de l'État du grade transitoire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-10-05-00007/75-2023-10-05-00003 du 5 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Anne TALON, directrice du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 5 octobre 2023 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

Mme Élisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Marine LE BERRE, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du Centre de Gestion Financière,
M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des Finances publiques,
M. Nicolas BELAUD, contrôleur des Finances publiques,
M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des Finances publiques,
Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des Finances publiques,
Mme Marine CABUZEL, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
M. Joël CECILE, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Nathalie CHANTRY, contrôlease principale des Finances publiques,
M. Ruddy CLAUDE, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Chimène FIDELIN, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,
Mme Florence GRUNDMAN, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Ahmed HASSANI, contrôleur des Finances publiques,
Mme Magali JAILLET, contrôlease des Finances publiques,
M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des Finances publiques,
Mme Corine LEMOYNE, agente administrative principale stagiaire des Finances publiques,

M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des Finances publiques,
Mme Natacha NUBRET, contrôlease des Finances publiques,
Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des Finances publiques,
M. Régis PINAULT, agent administratif principal des Finances publiques,
M. José PONS, contrôleur des Finances publiques,
M. Antony PREO, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des Finances publiques,
M. Thomas ROUX, agent administratif principal des Finances publiques,
M. Tahar BEN MABROUK, apprenti,
Mme Stéphanie POTTEZ, contrôlease des Finances publiques.

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris .

A Paris, le 29/01/2026

La directrice du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale d'Île-de-France et de Paris

Signé

Anne TALON